



Madame la Présidente, Monsieur le Président,

1. Championnats de zone juniors et cadets 2021

Les Championnats de zone juniors et cadets réunissent un nombre d'athlètes relativement grand, dont beaucoup sont mineurs. La situation actuelle liée au COVID-19 (y inclus les diverses fluctuations et restrictions de vols, accès aux frontières, mesures sanitaires) rendent la participation à ces Championnats très difficile, et certains organisateurs ont dû renoncer.

Par conséquent, après consultation des Présidents des Confédérations, le Comité Exécutif de la FIE a décidé d'annuler l'édition 2021 des Championnats de zone juniors et cadets.

Le Comité Exécutif étudiera prochainement la situation des points et classements pour les juniors.

2. Reprise des compétitions

Un certain nombre d'organisateur ont dû annuler la tenue de leurs compétitions prévues en février et d'autres se sont déclarés disponibles à organiser des compétitions. Mais les diverses restrictions actuellement en place n'ont pas permis de trouver des solutions équitables pour toutes les fédérations. Par conséquent, le Comité Exécutif a décidé de ne pas tenir de compétitions avant mars 2021.

3. Compétitions de qualification de mars 2021 pour les Jeux Olympiques de Tokyo

Suite aux discussions et travaux avec plusieurs fédérations, et alors que certains organisateurs ont dû renoncer, le Comité Exécutif a décidé d'optimiser la tenue de ces compétitions et de minimiser les voyages des fédérations. Par conséquent, chaque arme (masculine et féminine) se tiendra en un seul pays et les dates ont été légèrement révisées.

Ces compétitions sont donc prévues comme suit :

- Coupes du Monde de sabre (masculin et féminin) : Budapest (HUN), 10-14 mars
- Coupes du Monde d'épée (masculine et féminine) : Kazan (RUS), 19-23 mars
- Grand Prix de fleuret (masculin et féminin) : Doha (QAT), 26-28 mars

La FIE contribuera financièrement à la tenue des trois événements ci-dessus, à hauteur de 900.000 CHF, afin de subventionner l'application du Plan des exigences d'atténuation des risques de la FIE, un test PCR COVID-19 dans le pays hôte de la compétition pour tous les participants, et les frais supplémentaires de chambres d'hôtel des athlètes et arbitres (différence de prix entre la chambre double et la chambre individuelle). De plus, pour le Grand Prix de fleuret, la FIE prendra en charge les frais liés aux services de Swiss Timing et du sans-fil.

Nous surveillons la situation de très près et en temps réel. En cas de nécessité, des décisions et dispositions seront prises et vous seront communiquées immédiatement.

4. Plan des exigences d'atténuation des risques de la FIE, destiné aux fédérations nationales d'escrime et aux organisateurs de compétitions dans le contexte du Covid-19 (FORMIR - COVID-19)

Le Plan des exigences d'atténuation des risques révisé en annexe a été approuvé par le Comité Exécutif.

Toutes les modifications du document ont été mises en évidence.

Ce document figure aussi sur le site Internet de la FIE, <https://fie.org/fie/documents/other-documents>, de même qu'un bref résumé du plan.

Entre autres modifications, le document prévoit un plan de sécurité avant et pendant les compétitions, de même que la mise en place, dans le pays hôte de la compétition, d'un test PCR pour tous les participants.

Alisher Usmanov
Président

